

Vendredi 26/02/2021

Compte rendu du conseil municipal

présents: Laurent Vours, Alain Armagnac, Bernard Laurent, Laure Touchet, Sophie Plattner, Brice Lauret, Didier Bargiacchi, Florian Bourgoïn

secrétaire de séance : Sophie Plattner

.....

Ordre du jour

1. Approbation des comptes-rendus 2020
2. Délibération : dénomination des rues
3. Délibérations validant le rapport de la CLET et le tableau des attributions de compensation des charges et fiscalité transférées au titre de l'exercice 2020
4. Délibération : devis remplacement éclairage bureau
5. Délibération : approbation du compte de gestion- budget commune et eau
6. Délibération : approbation du compte administratif- budget commune et eau
7. Délibération : affectation du résultat 2020- budget commune et eau
8. Questions diverses : conditions d'attribution du logement communal ; atlas de la biodiversité

.....

On commence par une question du point 8 pour limiter la présence de Florian

Présentation atlas biodiversité par Florian

L' « ABC » est mis en place par l'office français de la biodiversité (ministère de l'écologie). Les buts sont : la protection des espèces animales et végétales, l'ouverture de nouveaux chemins, empêcher des installations agro-industrielles, des carrières, etc qui pourraient menacer des espèces fragiles. Il peut être remis à jour dans le futur. Il peut avoir une vraie valeur de contrainte, comme un arrêté municipal, pour la protection d'un périmètre choisi. Ce sont des choix de long terme qui dépassent notre mandat municipal dans le temps. Cette démarche demanderait une recherche de fonds, de partenaires financiers, et de l'investissement humain (dénombrement ..)

Il y a des conséquences pour la mairie : entretien du bord des routes, agriculteurs, finances.

Il y a une sorte de « maître d'œuvre », le T.E.N, qui va aider à monter le projet et à le budgétiser, mais va aussi donner des conseils pour une politique écologique (extinction lumières inutiles, etc...). Le document final peut être intégré au PLUI. Exemple de Penne : protéger des espaces, des espèces (loutre) et volet pédagogique.

Le coût à supporter permet de payer par exemple des botanistes, des ornithologues, et les gens qui vont travailler sur les inventaires. Par exemple on sélectionne 5 zones (grottes Negrasse, pelouses sèches orchidées, mare sous le captage, vallée des moulins) et ces spécialistes travaillent dessus. Les financements serviraient aussi pour des pancartes, des panneaux ou autre matériel pédagogique ou d'information à destination des promeneurs.

L'Europe met à disposition 400 millions d'euros. 200 000 sont re-distribués pour l'Occitanie. On pourrait envisager de demander une subvention qui couvrirait un projet d'environ 10000€.

Quelle est la marge de manœuvre de la mairie en ce qui concerne les espaces privés ?

Il faut être vigilant sur les contraintes (lac de rejet). Discussion sur la protection de l'habitat des animaux.

L'échéance de cette année est le 15 mars : c'est trop juste mais on pourrait se donner un an pour monter le projet si le conseil le valide? c.a.d délimiter les zones, chercher les partenaires.

Proposition de zones à protéger : la vallée des moulins, le lac sous la station, les pelouses d'orchidée à la croix de benèche (+falaises et grottes)

Penne peut nous parrainer.

Tour de table autour de ce projet

Il faut une commission qui s'en occupe, Florian ne pourra pas le faire tout seul. Thérèse et Brice (en tant qu'élus pour la signature) sont motivés, on pourrait demander aux habitants qui se sont manifestés autour des questions écologiques ? Bernard apporterait son aide pour les sentiers de randonnée.

Attention à ce que ça n'aie pas une incidence sur la chasse. Voir avec Didier et la société de chasse qui connaissent le mieux le territoire ; ça peut être l'occasion de faire tomber des barrières.

La société de chasse peut être partenaire, c'est l'association locale la plus représentée.

Problèmes à résoudre : accès propriétés privées, chasses privées.

Les zones citées par Florian sont pertinentes et ont peu d'impact pour le monde agricole pour l'instant.

Le conseil donne mandat à la (future) commission atlas pour commencer les démarches, les prises de renseignements, la budgétisation et le rassemblement d'une commission.

Tourisme-patrimoine sentiers de randonnée

Florian et Thérèse ont répertorié les choses à faire. Surtout le balisage.

Bernard propose un balisage propre à la mairie (couleur spécifique...). Un commercial a proposé plaques en alu 10X15 à 6° la plaque. On pourrait proposer une journée collective avec les habitants pour fabriquer les panneaux ?

Tigéo-fibre/ dénomination des rues

Les chemins manquants ont été renommés. Ont été rajouté : chemin des Ecoliers, chemin Fontaine Mère de Dieu, chemin des Clavillières, chemin des Vignals, route des Alignés, route de Liberté, chemin de Mespoulets.

Les plaques de numérotation des maisons seront fournies et posées par la mairie, ainsi que les panneaux manquants avec le nom des rues.

La délibération sur le nom des rues est adoptée à l'unanimité.

Un courrier sera adressé aux habitants pour signifier leur nouvelle adresse. Mentionner que la mairie peut fournir une aide logistique pour ceux qui en ont besoin. Bernard et Sophie s'en occupent.

La 4C propose de financer des gens qui se déplaceraient à domicile pour aider les ceux pour les démarches administratives sur internet.

CLECT- transfert de charges

Dépenses : La commune transfère des charges (entretien voirie, épareuse et arriéré sur les écoles) à la 4C . *Recettes* : subvention du Flavil; taxe professionnelle. La différence des deux est due à la 4C.

La somme à la charge de la mairie est de 13384€ pour cette année.

Discussion sur le manque de clarté du document fourni par la 4C.

La délibération sur le transfert de charges est adoptée à : 1 abstention et 6 voix pour

Remplacement éclairage bureau :

Le devis de l'entreprise Baillet pour mettre un panneau Led est de 250€; il comprend le prix des luminaires, le changement de tension et la pose.

Discussion sur le coût des luminaires, y en a-t-il des moins cher ? devis éventuellement à affiner avec Benoît.

La délibération sur le principe du changement d'éclairage et sur le choix de l'entreprise est adoptée à l'unanimité avec proposition de revoir avec Benoît le choix des lampes.

Changement matériel informatique :

L'ordinateur de la mairie plante souvent ; l'informaticien dit qu'il faudrait le changer. Proposition de garder l'ancien ordinateur pour les élus et d'en acheter un nouveau pour la secrétaire.

Le devis est de : (machine+ prestation) : 1557€ ttc

Approbation du devis changement du poste informatique à l'unanimité.

Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat 2020

Les comptes administratif et compte de gestion ne seront pas approuvés aujourd'hui car le trésor public ne les a pas renvoyés. Les délibérations 6, 7 et 8 sont reportées au prochain conseil.

Attribution du logement communal :

Plusieurs candidatures ont été déposées. On précise les critères : capacité à payer, enfants, vie locale (qui travaille près d'ici) ; discussion sur la colocation multi-bail.

Pour les capacités à payer : on considère tout type de ressources confondues (salaires, allocations...) On fixe la caution à deux mois. On ne donne pas forcément priorité au CDI, cela excluerait auto-entrepreneurs, artisans...

On prend rendez-vous avec les candidats, et c'est l'occasion de leur demander leurs motivations pour habiter ici précisément. Les candidats déposent une demande écrite, leurs garanties de ressources financières, puis deux ou trois personnes du conseil rencontrent le candidat pour une discussion et une visite. Ces élus feront le choix du locataire sans repasser par le conseil.

A partir du 15 mars on recontacte les gens pour prendre rendez-vous un vendredi ou samedi.

Laurent Brice et Bernard recevront les candidats.

L'eau

Transmission du courrier de M. Ferry au cabinet Dejante concernant les responsabilités du bornage du périmètre de sécurité. Il leur rappelle leur mission de conseil.

La réponse pour le traitement de la turbidité (floculation ou non) a été reportée à février puis à mars.

On constate une absence de relevés de la société Hélios entre 2014 et 2019. Nous allons prendre contact pour comprendre le problème.

Bilan de la réunion 4C

Les comptes ont été votés, ils sont sains. Le Garissou a beaucoup contribué à renflouer les caisses. Cette bonne santé financière est un point positif pour conserver la 4C.

La cuisine de Fontbonne continue de poser problème, et fait état à ce jour d'un déficit de 50000€. Un plan d'action doit être mis en place. Le déficit serait dû à un trop petit nombre de repas par jour et au coût de la matière première.

Ordures ménagères : l'Etat va multiplier les taxes par 4 à cause du tri sélectif.

Ecoles : Cordes facture moins cher les élèves du Tarn et Garonne que ne le fait la QRGA.

Maintien de la 4C : Noailles, Loubers et Salles ont fait une lettre d'intention de rejoindre la 4C. Avec ces 3 communes, on a tout juste le nombre d'habitants nécessaire pour garder la 4C. La préfète autorise les démarches à se poursuivre jusqu'en janvier 2022.

On continue de chercher des solutions pour préférer l'enfouissement de la fibre plutôt que l'aérien. Voir avec M. Ramon, président du conseil départemental, pour une subvention.

La députée Mme Verdier-Jouclas est venue nous rencontrer le 26 matin. Nous avons échangé sur des questions diverses.